



[www.sante-environnement-jura.fr](http://www.sante-environnement-jura.fr)

# LA LETTRE

N° 2023 15

7 avril 2023

## HISTOIRES D'EAU ET DE SANTE

Pendant que le Président s'était déplacé à GAP dans les Hautes Alpes pour parler des difficultés dans l'utilisation de l'eau et demander aux populations de restreindre leur consommation, son Ministre de l'Agriculture s'adressait aux exploitants agricoles au Congrès de la FNSEA.

Dans cette intervention, rien sur les excès de consommation d'eau par l'agro-industrie avec la création de méga bassines au profit de quelques-uns. Il s'est adressé aux exploitants pour les rassurer. Il leur a expliqué qu'il avait demandé à l'ANSES (l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) de revenir sur sa décision d'interdire le pesticide S Métolachlore utilisé dans la culture du maïs. L'ANSES a pris cette décision le 15 février dernier après avoir tenté de réduire sans succès, le taux de contamination par une diminution des doses autorisées.

Ceci avec un aplomb sensationnel : « *Je ne serai pas le ministre qui abandonnera des décisions stratégiques pour notre souveraineté alimentaire à la seule appréciation d'une agence* »,

A quoi sert donc l'Agence ? La réponse du Ministre est claire à ce sujet : « *Il faut se baser sur la science pour évaluer avant de décider (...), mais l'Anses n'a pas vocation à décider de tout, tout le temps, en*

*dehors du champ européen et sans jamais penser les conséquences pour nos filières* »,

Pour ce Ministre, foin de la dangerosité de ce pesticide ! Que celui-ci soit cancérigène ne le dérange pas outre mesure. Que celui-ci est soit en passe d'être interdite par l'ECHA (Agence Européenne des produits chimiques) ne le dérange pas davantage.

Pour ce Ministre, une seule chose compte, les profits de l'agro-industrie. Il se montre même menaçant en ajoutant : « *Je ne mets pas en cause le travail, je dis juste qu'il faut qu'on change de méthode, et donc on va changer de méthode* »,

Que sous-entend cette phrase. Pense-t-il revenir en arrière et confier l'évaluation des pesticides au ministère de l'agriculture comme auparavant ?

Il a fallu attendre ces dernières années pour que la recherche des pesticides dans l'eau de consommation soit effective. Depuis, ces analyses sont très mauvaises. Après la pollution par le S métolachlore, c'est celle due au chlorothalonil, un pesticide commercialisé par Syngenta utilisé depuis 1970 et interdit en Europe depuis 2019. Lui est également classé cancérigène probable par l'ECHA.

A ce sujet, les infos se sont focalisées sur le coût exorbitant que devront payer les consommateurs pour traiter l'eau afin de la rendre consommable. Non seulement les populations sont soumises à des pesticides dangereux qui ne sont doute pas étrangers au développement considérable du nombre de cancers et autres maladies chro-

niques, mais en plus c'est vers eux qu'on se retourne pour faire payer l'addition.

Et pourquoi ne serait-ce pas à Syngenta de payer cette facture ? Puis il devient urgent de s'orienter vers une modification des pratiques agricoles en remplaçant ces pesticides par des techniques non dangereuses pour la santé humaine.

Source: les citations sont issues du journal Le Monde du 30 mars 2023

Et n'oubliez pas vous pouvez nous retrouver sur  
[www.sante-environnement-jura.fr](http://www.sante-environnement-jura.fr)

Action Santé Solidarité  
Centre Social  
Rue de Pavigny  
39000 LONS LE SAUNIER  
[actionsantesolidarite@gmail.com](mailto:actionsantesolidarite@gmail.com)  
**Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association**